

## SEANCE DU 04 DECEMBRE 2017

Le quatre décembre deux mille dix-sept à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur SIMON Gilbert, Maire.

Présents : Mesdames, MAUPPIN Gaétane, GUIDO Marie, LAFAILLE Eliane, SAUZEDE Véronique, ROUSSET Laurence, Sue INGRAM, Claire LACOUME.

Messieurs FERNANDEZ David, APARICIO Alexandre, SIRE Roland, MERVOYER Etienne, RIGAL Laurent, THARIN Pierre

Absents excusés :

Marc FLANDIN, procuration à Gilbert SIMON

Ordre du jour

- ) Délibération attribution de l'indemnité de mission de Préfecture année 2017
- ) Délibération attribution de l'indemnité d'administration et de technicité année 2018
- ) Délibération redevance prélèvement d'eau période 2013-2018
- ) Point sur les travaux de voirie
- ) Point sur les travaux de bâtiment
- ) Raccordement des assainissements individuels au collectif Avenue d'Espéaza (entretien avec la Sous-Préfète)
- ) Rénovation et extension éclairage public Avenue d'Espéaza
- ) Manifestation de soutien à la ligne SNCF Carcassonne/Quillan vendredi 8 décembre à Carcassonne
- ) Développement de la fibre optique dans la Haute Vallée de l'Aude
- ) Expérimentation de la CPAM de l'Aude pour l'aide aux personnes âgées isolées et en situation de précarité
- ) Loi Notre – Transfert de la compétence eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2018- Prise d'une motion.
- ) **Questions diverses**

**Secrétaire de séance** : Véronique SAUZEDE

Monsieur le maire demande au conseil de bien vouloir valider le compte rendu du conseil du 24 octobre 2017, dont il fait lecture. Il est adopté à **l'unanimité**.

Monsieur le Maire propose au conseil de modifier l'ordre du jour pour la prise d'une délibération concernant une décision modificative N°4 sur le budget M14.

Le conseil valide à **l'unanimité**.

**I- Délibération attribution de l'indemnité de mission de Préfecture année 2018 :**

Monsieur le Maire développe les propositions émises par la commission « personnels », qui s'est réunie le 20 novembre et qui a estimé qu'aucun personnel n'avait démérité en 2017 et que dans ces conditions, elle propose que l'indemnité allouée en 2016, soit reconduite pour 2017.

Ainsi pour l'année 2017, le montant du crédit global sera de 7952,64€, répartis comme suit :

-Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe – 5 agents - 5053,67€

-Adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe - 1 agent – 1153 €

-Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe – 2 agents dont un temps partiel – 1745,97€

Concernant Alain FERNANDEZ qui a fait valoir son droit à la retraite au 30 novembre, il est proposé que l'attribution de l'indemnité de mission soit versée dans sa totalité.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

**II- Délibération attribution de l'indemnité d'administration et de technicité année 2018:**

Monsieur le Maire informe le conseil des propositions de la commission personnels qui s'est réunie le 20 novembre, concernant l'attribution de l'indemnité d'administration et de technicité au titre de l'année 2018.

La commission a souhaité reconnaître les efforts et mérites des agents qui se sont signalés dans l'exécution des tâches qui leur ont été confiées et propose les taux suivants :

-Valérie BELLILI, Véronique GARCIA et Laurence SIMON : niveau 8

-Michel IGLESIAS : niveau 6

-Sébastien LAFFONT : niveau 5

-Dominique LATOUR : niveau 3

-Quentin CONFAIS : niveau 1

Le conseil après en avoir délibéré adopte à l'unanimité

Monsieur le Maire évoque le problème posé par les jours de RTT que les personnels techniques ont souvent du mal à prendre.

Après consultation, il est proposé au conseil de valider le retour aux 35 heures travaillées dans la semaine, ainsi :

-Michel IGLESIAS ne travaillera pas le vendredi après-midi

-Sébastien LAFFONT ne travaillera pas le mercredi après-midi.

Le conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité

Pierre THARIN demande que Michel IGLESIAS soit mis à sa disposition lorsqu'il aura des travaux de dépose de vitrail, de pose et dépose d'échafaudage.

Monsieur le Maire, valide la demande Pierre THARIN en le félicitant encore une fois, pour le travail accompli par l'association « Les amis de St-Sébastien » dont il est le président.

Il précise que la commune est plus que jamais partenaire de l'association, comme elle l'a montré depuis le début du challenge de restauration des vitraux de l'église, que l'association s'est fixé. Il rend également un hommage à Monsieur Germinal GRANADO qui s'est dépensé bénévolement et sans compter aux côtés de Pierre THARIN, qu'il en soit chaleureusement remercié.

**III- Délibération redevance prélèvement d'eau période 2013-2017 :**

Monsieur le maire indique que La commune verse à l'agence de l'eau une redevance de prélèvement de l'eau d'un montant de 46,60€ pour 1000 m3.

Cette redevance aurait dû être répartie entre les usagers sur les factures d'eau depuis l'année 2013, or la commune ne l'a pas instaurée.

Compte tenu de la fragilité du budget de l'eau et de la participation au remboursement de l'emprunt souscrit par la commune de FA pour la construction de la station d'épuration de Ramounichoux, à laquelle est raccordé le hameau de Brézilhou, Il est proposé au conseil d'instaurer cette taxe à compter de la facture de solde de fin d'année 2017.

Elle représentera par exemple pour un ménage et une consommation de 50m3 une augmentation de 2,30 €.

Le conseil après en avoir délibéré accepte à **l'unanimité**

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

**IV-VI- Délibération décision modificative N°4**

Mis en forme : Police :Gras, Soulignement

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative au budget 2017, concernant la comptabilité M14, en dépenses d'investissement, afin d'augmenter les crédits à l'article 2151, opération 16 (travaux RD118) et au chapitre 21 (immobilisations corporelles), et propose :

Mis en forme : Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : I, II, III, ... + Commencer à : 6 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,08 cm + Retrait : 1,35 cm

-de diminuer au chapitre 21, l'article 21318 (opération112) d'un montant de 7500€

-d'augmenter au chapitre 2, l'article 2151 (opération116) d'un montant de 7500€

-de diminuer au chapitre 21, l'article 21318 (opération 112) d'un montant de 229,97€

-d'augmenter au chapitre 21, l'article 21318 (immobilisations corporelles hors opération) d'un montant de 229,97€.

Le conseil valide à **l'unanimité** la proposition du maire.

Mis en forme : Sans numérotation ni puces

**V-**

Mis en forme : Sans numérotation ni puces

**V-**

Mis en forme : Police :Gras

**XII- Point sur les travaux de voirie :**

Mis en forme : Sans numérotation ni puces

Les travaux d'agrandissement de la chaussée par la communauté de communes ont repris avenue d'Espéaza. En début d'année seront entrepris la construction d'un petit ouvrage d'art pour canaliser les eaux d'écoulement provenant du chemin du viala.

Mis en forme : Police :Calibri, Non Gras, Non souligné

Mis en forme : Normal

Mis en forme : Police :Calibri

Mis en forme : Normal, Sans numérotation ni puces

Mis en forme : Police :Calibri

Mis en forme : Police :Calibri

Mis en forme : Police :Calibri, Non Gras, Non souligné

Ensuite le chantier sera arrêté jusqu'aux travaux d'éclairage public et de raccordement des assainissements individuels qu'il conviendra de coordonner, ces derniers débiteront début du 2ème semestre 2018.

- Mis en forme : Police :Calibri
- Mis en forme : Police :Calibri
- Mis en forme : Police :Calibri, Non Exposant/ Indice
- Mis en forme : Police :Calibri
- Mis en forme : Police :Calibri, Non Gras, Non souligné
- Mis en forme : Normal, Retrait : Gauche : 0 cm
- Mis en forme : Normal, Retrait : Gauche : 0 cm
- Mis en forme : Police :Calibri
- Mis en forme : Normal, Sans numérotation ni puces
- Mis en forme : Police :Calibri, Non Gras, Non souligné
- Mis en forme : Justifié, Retrait : Suspendu : 1,52 cm

Déplacement du câble électrique se trouvant sous la salle de motricité et sous l'emprise sur laquelle doit être construite la salle des jeunes. Ces travaux dont la durée estimée est de un mois, seront exécutés par l'entreprise TOFFOLI et débiteront le 15 janvier 2018. Le coût des travaux sera supporté dans son intégralité par ENEDIS.

#### VI-Point sur les travaux de bâtiment :

##### Réhabilitation du Foyer.

L'entreprise de peinture va reprendre entièrement le travail effectué, sur lequel des réserves ont été émises lors de la réception de chantier. Les travaux de reprise auront lieu lors de l'intervention de l'entreprise sur la partie qui la concerne à la salle de motricité.

- Mis en forme : Sans numérotation ni puces
- Mis en forme : Police :Gras
- Mis en forme : Sans interligne, Sans numérotation ni puces
- Mis en forme : Sans interligne, Retrait : Gauche : 0 cm

##### Salle de motricité.

Les travaux suivent leur cours et le bâtiment devrait être hors d'eau fin janvier 2018.

##### Remplacement de la chaudière maison JAMMES.

Après plusieurs années d'inaction, la chaudière a eu du mal à repartir dans de bonnes conditions de fonctionnement. Vu son âge et l'importance du coût des travaux de remise en état, il a été choisi de procéder, dans l'urgence, à son remplacement. Les travaux ont été réalisés en régie communale.

- Mis en forme : Police :Gras
- Mis en forme : Sans interligne, Sans numérotation ni puces
- Mis en forme : Sans interligne, Retrait : Gauche : 0 cm
- Mis en forme : Sans interligne
- Mis en forme : Police :Gras
- Mis en forme : Sans interligne, Sans numérotation ni puces
- Mis en forme : Sans interligne, Retrait : Gauche : 0 cm
- Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

#### XIV-VII- Raccordement des assainissements individuels au collectif Av. d'Espérasa :

Monsieur la Maire informe le conseil du résultat de l'entretien qu'il a eu avec la sous-préfète dans l'espoir d'obtenir une subvention complémentaire afin de boucler convenablement le budget de cette opération.

Il n'a pas pu obtenir satisfaction, au motif que la commune a bénéficié sur ce projet d'une subvention de 15% au titre de la DETR 2017, que ces dernières années elle a bénéficié de subventions DETR importantes, qu'à ce titre elle n'était pas prioritaire pour 2018 et que surtout l'enveloppe DETR dédiée risquait d'être bien moindre cette année.

- Mis en forme : Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : I, II, III, ... + Commencer à : 6 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,08 cm + Retrait : 1,35 cm

Monsieur le Maire propose au conseil d'examiner la situation à l'issue de la consultation des entreprises, qui n'engage à rien et de l'acceptation d'une PAC par maison raccordée qui permettrait de boucler financièrement au mieux l'opération. Les riverains seront rencontrés prochainement.

Une réunion entre le cabinet OPALE et l'entreprise ROBERT aura lieu prochainement pour examiner la problématique de cette opération qu'il conviendrait de lier avec le chantier de l'éclairage public avenue d'Espéaza.

#### **XV- VIII-Rénovation et extension de l'éclairage public Av. d'Espéaza :**

Le montant des travaux est estimé à 24.711,37 € HT subventionnés à hauteur de 14.833,42 € par le SYADEN et devraient être réalisés en juin 2018, en liaison avec le chantier de raccordement des assainissements individuels au collectif avenue d'Espéaza.

#### **XVI- IX-Manifestation de soutien à la ligne SNCF Carcassonne / Quillan :**

Une manifestation de soutien à la ligne SNCF Carcassonne / Quillan et notamment le tronçon Limoux/Quillan, est organisée par l'association ALF ce vendredi 8 décembre. Un train partira de Quillan et s'arrêtera à toutes les dessertes jusqu'à Carcassonne, où un meeting sera tenu à la gare avant qu'une délégation soit reçue par le Préfet pour lui remettre une pétition de plusieurs centaines de signatures. Départ du train de Campagne à 14h17, arrivée vers 16h à Carcassonne et retour aux alentours de 20h. Marie GUIDO, Véronique SAUZEDE, Roland SIRE, et Alexandre APARICIO prendront le train à Campagne. Gilbert SIMON et David FERNANDEZ retenus par d'autres obligations, les rejoindront directement à Carcassonne.

#### **X- Etude éclairage public et développement de la fibre optique dans le département.**

Roland SIRE informe le conseil suite à une réunion au SYADEN, concernant l'étude de l'éclairage public du village et le déploiement de la fibre optique dans le département.

##### 1-Eclairage public :

CAMPAGNE SUR AUDE est retenu dans la programmation 2018 pour établir le diagnostic.

##### Rappel de cette mission :

a-réaliser un inventaire technique détaillé de tous les équipements avec les aspects sécurité pour les usagers & les intervenants

b-intégrer les données dans un SIG (Système d'information Géographique)

c-conduire à la proposition d'un schéma directeur d'optimisation

Le SYADEN est maître d'ouvrage des études avec comme prestataire actuel l'entreprise Inergie Adapt.

La participation de notre commune est à hauteur de 10% HT du montant de l'opération.

##### 2-Déploiement de la fibre optique :

2-1-Attribution de la délégation de service public en affermage relative au THD (Très haut Débit) pour l'exploitation & la maintenance du réseau de communications électroniques.

Le SYADEN s'appuie sur des marchés conception-réalisation pour construire le réseau.

Le délégataire sera responsable de la commercialisation des prises.

Candidat retenu : Altitude Infrastructure THD

Cette entreprise envisage d'installer le centre de supervision Sud de France à CARCASSONNE.

##### 2-2-Zonage :

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,63 cm, Sans numérotation ni puces

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,63 cm, Sans numérotation ni puces

Mis en forme : Police :Gras, Soulignement

Mis en forme : Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : I, II, III, ... + Commencer à : 10 + Alignement : Gauche + Alignement : 1,9 cm + Retrait : 3,17 cm

Mis en forme : Sans interligne

Zone 1 : axe Narbonne Carcassonne Castelnaudary : revue des conventions suite aux modifications des périmètres de certaines intercommunalités ; le premier marché est au stade de la validation des études.

Zone 2 : axe Carcassonne Quillan : sera sensiblement avancé suite à la constatation suivante : Le fermier devra s'acquitter auprès du SYADEN de la redevance par prise installée ; d'où le forçage sur la première phase, laquelle engrangera une recette autour de 60M€ ; au lieu de la geler, il a été décidé de l'investir aussitôt pour avancer sur cette zone avec pour action le lancement du marché subséquent 2 dès janvier 2018 ; compter de 3 à 5ans pour la réalisation complète.

Zone littorale : aménagement par Orange

### **2-3-Aménagement du département de l'Aude :**

Le comité syndical a opté pour la couverture totale du département :

2-3-1-installation des artères : suivant les grands axes routiers

2-3-2-suivant topologie : 2 techniques retenues

-installation de la fibre

-installation radio (technique LTE 4G-fixe : 30 Mb/s)

Le SYADEN sera propriétaire des fourreaux à installer ; il percevra la redevance des FAI (Fournisseurs d'Accès Internet)

2-3-3-objectif : couverture totale dans 4 à 5ans

Le marché : 1<sup>ère</sup> tranche : 90000 prises, 2<sup>ème</sup> tranche : 130000 prises

### **3-Elargissement de l'offre de service :**

Le réseau sera ouvert à tous les FAI quel que soit leur importance.

Segmentation du marché : collectivités, entreprises, particuliers

Pour ce qui nous intéresse, les collectivités pourront avec un seul abonnement couvrir l'ensemble des bâtiments communaux en créant un réseau captif.

### **4-Impact estimé pour l'emploi :**

Centre de supervision et travaux d'infrastructures : 200 personnes

Formation : un pôle sera ouvert à LIMOUX

Monsieur le Maire prend note du compte rendu exhaustif de Roland SIRE et relève avec satisfaction que l'étude éclairage public sera conduite cette année.

XI-

XVII — Développement de la fibre optique dans la Haute Vallée de l'Aude

Mis en forme : Police :Gras

Mis en forme : Retrait : Gauche : 1,9 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 1,9 cm, Sans numérotation ni puces

## ECLAIRAGE PUBLIC & RESEAU FIBRE OPTIQUE

Mis en forme : Retrait : Gauche : 1,9 cm

Résumé des approbations du comité syndical du SYADEN et du comité de pilotage du 28 novembre 2017.

### **1-Eclairage public :**

CAMPAGNE SUR AUDE est retenu dans la programmation 2018 pour établir le diagnostic.

Rappel de cette mission :

a-réaliser un inventaire technique détaillé de tous les équipements avec les aspects sécurité pour les usagers & les intervenants

b-intégrer les données dans un SIG (Système d'information Géographique)

c-conduire à la proposition d'un schéma directeur d'optimisation

Le SYADEN est maître d'ouvrage des études avec comme prestataire actuel l'entreprise **Inergie Adapt**. Une nouvelle consultation sera prochainement lancée.

La participation de notre commune est à hauteur de 10% du montant de l'opération.

### **2-Déploiement de la fibre optique :**

**2-1-Attribution de la délégation de service public en affermage** relative au THD (Très haut Débit) pour l'exploitation & la maintenance du réseau de communications électroniques.

Le SYADEN s'appuie sur des marchés conception-réalisation pour construire le réseau.

Le délégataire sera responsable de la commercialisation des prises.

Candidat retenu : **Altitude Infrastructure THD**

**Cette entreprise envisage d'installer le centre de supervision Sud de France à CARCASSONNE.**

#### **2-2-Zonage :**

**Zone 1** : axe Narbonne Carcassonne Castelnaudary : revue des conventions suite aux modifications des périmètres de certaines intercommunalités ; le premier marché est au stade de la validation des études.

**Zone 2** : axe Carcassonne Quillan : sera sensiblement avancé suite à la constatation suivante :

Le fermier devra s'acquitter auprès du SYADEN de la redevance par prise installée ; d'où le forcing sur la première phase, laquelle engrangera une recette autour de 60M€ ; au lieu de la geler, il a été décidé de l'investir aussitôt pour avancer sur cette zone avec pour action le lancement du marché subséquent 2 dès janvier 2018 ; compter de 3 à 5ans pour la réalisation complète.

**Zone littorale** : aménagement par Orange

#### **2-3-Aménagement du département de l'Aude :**

Le comité syndical a opté pour la couverture totale du département :

2-3-1-installation des artères : suivant les grands axes routiers

2-3-2-suivant topologie : 2 techniques retenues

-installation de la fibre

-installation radio (technique LTE 4G-fixe : 30 Mb/s)

Le SYADEN sera propriétaire des fourreaux à installer ; il percevra la redevance des FAI (Fournisseurs d'Accès Internet)

2-3-3-objectif : couverture totale dans 4 à 5ans

Le marché : 1<sup>ère</sup> tranche : 90000 prises, 2<sup>ème</sup> tranche : 130000 prises

### **3-Elargissement de l'offre de service :**

Le réseau sera ouvert à tous les FAI quel que soit leur importance.

Segmentation du marché : collectivités, entreprises, particuliers

Pour ce qui nous intéresse, les collectivités pourront avec un seul abonnement couvrir l'ensemble des bâtiments communaux en créant un réseau captif.

### **4-Impact estimé pour l'emploi :**

Centre de supervision et travaux d'infrastructures : 200 personnes

Formation : un pôle sera ouvert à LIMOUX

**XVIII- Expérimentation de la CPAM de l'Aude pour l'aide aux personnes âgées isolées et en situation de précarité :**

Mis en forme : Police :Gras

Mis en forme : Retrait : Gauche : 1,9 cm, Sans numérotation ni puces

La CPAM a détaché deux agents qui se déplacent à la demande chez les personnes âgées isolées afin de les aider à monter des dossiers pour obtention des aides adaptées à leur besoin. Dès l'instant où l'on a connaissance d'une situation qui réponde aux missions assignées à ces agents, prendre contact avec le secrétariat qui [prendra les contacts utiles, fera les démarches ad'hoec](#).

**XIX-XI- Loi Notre – Transfert de la compétence eau et assainissement au 1er janvier 2018 :**

Mis en forme : Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : I, II, III, ... + Commencer à : 10 + Alignement : Gauche + Alignement : 1,9 cm + Retrait : 3,17 cm

Monsieur le Maire informe le conseil des dernières évolutions concernant la Loi NOTRe du 7 août 2015 qui a transformé la compétence optionnelle « eau et assainissement » des intercommunalités en compétences obligatoires, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, sans tenir compte des contraintes particulières de ce service dans nos territoires ruraux, qu'elles soient physiques ou démographiques.

Il précise que de nombreuses communes, dont la nôtre, souhaitent conserver la maîtrise d'un service de proximité, qu'elles gèrent avec un coût de fonctionnement réduit au minimum, pris en charge de façon pragmatique et bénéfique par les élus, et que le transfert obligatoire de la compétence à l'intercommunalité alourdira son fonctionnement, éloignera le service et augmentera inexorablement son coût, au détriment des usagers domestiques et professionnels.

Monsieur le Maire indique qu'il appelle de ses vœux depuis plusieurs mois qu'un débat ait lieu au sein de la communauté de communes afin de prendre une position sur cette problématique et de faire remonter notre mécontentement auprès du gouvernement.

Il déclare espérer que sa demande comme celle d'autres élus du territoire sera entendue et propose au conseil de prendre une motion dès maintenant afin de se positionner sur le sujet en précisant notamment que la compétence doit rester une compétence optionnelle et rester de manière pérenne une compétence communale, ~~car~~ cet échelon administratif est le plus à même à rendre ce service de proximité, tout en préservant un prix de l'eau correct et en sauvegardant l'autonomie communale.

Le conseil après en avoir débattu, et à l'unanimité valide le principe d'une motion selon l'argumentaire développé par le Maire.

**Questions diverses :**

**Bord d'Aude :**

David FERNANDEZ fait le point sur l'avancement du dossier technique et administratif, notamment sur l'étude hydrologique qui a été demandée à la société OPALE, dont le rendu est satisfaisant. Le dossier est maintenant dans les mains de l'administration, DDTM et département, afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour avancer sur ce projet.

Monsieur le maire indique que la prochaine étape va consister à rencontrer les riverains pour leur exposer le projet et notamment l'impact au demeurant minime, voire inexistant, qu'il peut avoir sur leur propriété. Il espère avoir un bon retour afin que, une fois les conventions signées avec chacun d'eux, le dossier définitif puisse être bouclé et présenté aux financeurs.

**Taille des platanes**

David FERNANDEZ indique que l'entreprise ACTI FOREST de COUIZA interviendra sur le platane du village jeudi matin à 8h. Un arrêté interdisant le stationnement à compter du mercredi soir sera pris et les riverains concernés seront avertis par un flyer.

Concernant les 21 platanes de Campagne les Bains, l'entreprise interviendra début 2018. Les déchets seront enlevés par l'entreprise.



**Lampes éclairage public défectueuse**

David FERNANDEZ indique que dix lampes défectueuses seront changées lors de l'installation des éclairages de Noël. Monsieur le Maire précise que dans le cadre de l'étude qui sera conduite par le SYADEN en 2018, sur le réseau d'éclairage public du village, il sera examiné le coût de remplacement des lampes actuelles par des lampes led.

**Coupure internet :**

Alexandre APARICIO s'est rapproché de XILAN suite aux fréquentes coupures internet. Le matériel envoyé pour pallier aux coupures électriques (onduleur) n'a pas encore été posé par l'entreprise COMELEC, leur entreprise sous-traitante.

Alexandre précise qu'il s'est déplacé au pPech de Saint-Ferriol à plusieurs reprises avec le Maire afin de remettre en route le système.

Monsieur le Maire indique qu'il est excédé par ces pannes à répétition qui sont désagréables et incompréhensibles pour les abonnés. Il a demandé à la société [XILAN](#) de changer de sous-traitant du fait du manque de sérieux constaté à ce jour par l'intervenant du moment.

**Eclairage période de fête :**

David FERNANDEZ indique que l'éclairage public restera allumé toute la nuit durant la période de fête, soit du 18 décembre au 02 janvier 2018

**Container poubelle :**

Etienne MERVOYER demande qu'un container soit rajouté au niveau du parking de la Cave SALASAR, au coin du cimetière, au vu de l'augmentation de population sur les fermes.

Il indique également qu'il a assisté à une réunion de la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises, relative à une relance de l'agriculture au niveau du territoire. Le village étant très peu impacté par le thème de cette réunion.

Monsieur le Maire clôture la séance à 22 heures 15.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.  
Les conseillers municipaux